



Direction générale de la création artistique  
Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Mission recherche

# **Appel à projets de recherche en arts plastiques et en design pour l'année 2017**

## **1. Principes**

Le soutien des activités de recherche reposant sur la pratique d'artistes-plasticiens et de designers est une des priorités de la Direction générale de la création artistique.

Il s'agit, pour les écoles supérieures d'art, de développer ces activités en adéquation avec leur enseignement dispensé notamment par des artistes et des designers, et leur pédagogie centrée sur la pratique artistique et le projet personnel de l'étudiant.

Dans cette perspective, l'appel à projets organisé en 2017 vise à :

- permettre de dégager des objets de recherche spécifiques au domaine de la création artistique en arts plastiques et en design ;
- explorer des formes et méthodologies de recherche fondées sur la pratique plastique et la production d'œuvres ;
- encourager l'expérimentation de formats de restitution publique de la recherche ;
- sélectionner des expériences pédagogiques innovantes dans le cadre d'activités de recherche ;
- affirmer ainsi les priorités de recherche des établissements ;
- fédérer des compétences et des établissements autour de thématiques communes ;
- favoriser l'association enseignement-production-diffusion dans le cadre de partenariats avec les structures de création et de diffusion dans les territoires ;
- renforcer les partenariats internationaux.

### **L'appel à projets s'articule en trois axes**

**Axe 1/** La mise en place d'une activité de recherche durable par la constitution d'unités de recherche autour de thématiques de recherche communes, dans une ou plusieurs écoles. Lorsque l'établissement dispose déjà de plusieurs programmes, l'unité pourra avoir comme objet d'établir le dialogue entre eux et de les valoriser.

**Axe 2/** L'expérimentation et le développement d'un programme de recherche issu, soit du renforcement de lignes de recherche déjà engagées, soit de nouvelles directions de recherche.

**Axe 3/** Accompagner la mise en place d'un troisième cycle spécifique à l'enseignement supérieur artistique, une formation à la recherche par la recherche qui soit fondée sur les démarches, processus, méthodologies ou formes d'expérimentations inhérentes à la création artistique et à la pratique de l'art et du design.

## **2. Montants des aides attribuées**

- Axe 1 – Unités : 20 000 € / an, pendant 4 ans
- Axe 2 – Programmes : 10 000 € / an, pendant 1 ou 2 ans
- Axe 3 – Troisièmes cycles : 20 000 € / an, pendant 3 ans.

Le soutien du ministère de la culture est destiné à permettre l'activité de recherche proprement dite et non les coûts d'administration, qui restent à la charge de l'établissement. L'aide doit conduire le bénéficiaire à développer son action dans ce domaine.

Le budget présenté devra faire apparaître l'affectation prévue de la subvention demandée à l'État et des autres financements émanant du porteur du projet et, le cas échéant, de ses partenaires.

### **3. Modalités de participation à l'appel à projets**

#### **3-1. Éligibilité des projets**

Peuvent être présentés les projets élaborés au sein des écoles supérieures d'art et de design et s'inscrivant dans leurs priorités de recherche. Il est possible de présenter un ou plusieurs projets par établissement.

Dans le cas où plusieurs projets sont présentés, les priorités de recherche de l'établissement sont rappelées dans une courte note signée du responsable d'établissement et annexée au dossier.

Les projets sont présentés sous le couvert du directeur de l'établissement et mentionnent, en annexe, l'avis des instances scientifiques et pédagogiques de l'établissement préalablement consultées.

#### **3-2. Critères de sélection**

Les critères d'évaluation des projets retenus pour l'appel à projets 2017 sont les suivants :

- **Originalité et pertinence du projet**
- **Qualité artistique et scientifique**
- **Méthodologie**
- **Impact global du projet**
- **Impacts du projet sur la pédagogie**
- **Qualité des partenariats**
- **Adéquation projet – moyens**
- **Faisabilité du projet**
- **Formes et modalités de diffusion et publication envisagées**

### **4. Conseil scientifique**

Les projets sont soumis à l'examen d'un conseil scientifique constitué d'artistes, de designers, d'enseignants et de professionnels des arts plastiques et du design (cf. Annexe 3).

Les membres du conseil scientifique sont astreints à une stricte obligation de confidentialité sur les échanges intervenus au cours des débats et l'ensemble des éléments constitutifs des projets portés à leur connaissance au cours des phases d'instruction et de consultation.

## **5. Dossier de candidature**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

1. la fiche récapitulative jointe en annexe 1,
2. le document de présentation de la proposition de recherche d'**un maximum de 5 pages**,
3. ses annexes (maximum de 15 pages ou minutes pour l'audio-visuel),
4. les avis des instances scientifiques et pédagogiques de l'établissement,
5. la note de présentation de la recherche au sein de l'établissement,
6. le budget prévisionnel du projet.

Il est transmis à la DGCA **au plus tard le 3 avril 2017, le cachet de la poste faisant foi**, selon les modalités suivantes :

- Remise d'un exemplaire au format papier auquel est joint un exemplaire sur clef USB (dans une enveloppe mentionnant le nom de l'école et le libellé du projet) adressé à :

Ministère de la Culture et de la Communication  
Direction Générale de la Création Artistique  
Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Mission recherche  
**À l'attention de Mme Marie-Pierre Lhiaubet**  
62, rue Beaubourg  
75 003 PARIS

- Une version électronique du dossier est adressée à [marie-pierre.lhiaubet@culture.gouv.fr](mailto:marie-pierre.lhiaubet@culture.gouv.fr) via le portail [zephyrin](#) sous la forme d'un dossier unique (vous pouvez compresser l'ensemble de vos fichiers en un document compressé) par projet ou école. À noter que seul le lien pointant vers les fichiers volumineux, notamment ceux en format audio ou vidéo, hébergés sur des plateformes extérieures, doivent être transmis à l'adresse indiquée.

Pour faciliter le bon enregistrement du dossier, il est souhaitable de rassembler et organiser au mieux toutes ses pièces constitutives, sans manquer d'y ajouter le libellé de la proposition de recherche et le nom de l'établissement qui l'accueille.

### **Informations contact :**

Marie-Pierre LHIAUBET ([marie-pierre.lhiaubet@culture.gouv.fr](mailto:marie-pierre.lhiaubet@culture.gouv.fr) - tél : 01 40 15 89 41).  
Florence TOUCHANT ([florence.touchant@culture.gouv.fr](mailto:florence.touchant@culture.gouv.fr))

**Dépôt des dossiers de candidature au plus tard le  
lundi 3 avril 2017**

## **6. Déroulé de l'appel à projets**

- Après réception de l'ensemble des candidatures par la Mission recherche (au plus tard le 3 avril 2017), chaque projet soumis sera analysé par 2 rapporteurs, membres du Conseil scientifique.
- Le 24 avril 2017, le Conseil scientifique se réunira pour pré-examiner les dossiers et préparer les entretiens qui suivront.
- Les 15, 16 et 17 mai, le Conseil scientifique procédera à l'audition de chacun des candidats et émettra un avis sur la pertinence des projets. Au vu de cet avis, les projets seront ensuite classés par la Mission recherche.
- Le 31 mai 2017, l'ensemble des participants seront informés du classement des projets et, notamment, de ceux d'entre eux retenus pour bénéficier du soutien de la DGCA.
- Entre juin et septembre 2017, des entretiens seront organisés par la Mission recherche avec les équipes de recherche qui le souhaiteront afin d'accompagner la définition de leurs projets pour l'année suivante.

## **7. Calendrier de l'appel à projets**

– Début de réception des dépôts des dossiers de candidature	15/02/17
– Fin de réception des dossiers de candidature	(au plus tard) 03/04/17
– Instruction / pré-examen des dossiers par le Conseil scientifique (jusqu'au)	24/04/17
– Audition des porteurs de projets par le Conseil scientifique	15-16-17/05/17
– Notification des aides aux candidats sélectionnés	31/05/17
– Versement des aides aux projets	(à partir du) 15/06/17

## Annexe 1

**Proposition N° ....**

### **Fiche récapitulative**

(Ne pas remplir)

(une seule page)

**Titre :**

**Médium ou domaine concerné :**

(A remplir avec soin, cette indication engage le choix des membres du Conseil Scientifique)

**Précisions :**

**Axe concerné :**

Unité

Programme

Troisième cycle

**Partenariat international :**

Oui

Non

**Lien avec autres programmes : Investissements d'avenir, SG/MCC, territoriaux, européens...**

**Coût total :**

**Aide demandée :**

**% du coût total :**

**Noms et contacts du coordinateur artistique ou scientifique (Tél mobile, mél, adresse):**

**Identification de l'organisme demandeur :**

**Résumé de la proposition :**

## **Annexe 2 – Présentation de la proposition**

La présentation doit notamment préciser les éléments suivants.

### L'objet de la recherche

La délimitation précise de l'objet

La problématique

Les objectifs et résultats escomptés

Le contexte de la recherche projetée ainsi que les recherches existantes sur le même sujet

Les références bibliographiques précises et limitées (programmes et unités).

### Le calendrier prévisionnel de la recherche et sa structuration

Présentation du programme détaillé des travaux, description de la méthodologie et des grandes phases et tâches du projet (préciser les modes de coordination, les contributions des partenaires).

### L'équipe

Une présentation par le coordinateur du projet des qualités, statuts et rôles des membres de l'équipe de recherche ou d'encadrement (3<sup>e</sup> cycle) ; les CV synthétiques des membres de l'équipe ne dépasseront pas une page et préciseront, le cas échéant, les antécédents des membres dans le domaine proposé.

### L'impact du projet dans le champ concerné.

### L'impact du projet sur les contenus de l'enseignement et les cursus.

### La valorisation des résultats

Les applications potentielles de la recherche, le cas échéant

Les publications et autres diffusions envisagées

L'expérimentation de nouveaux formats de valorisation.

### Le budget

Répartition des charges mentionnant : salaires et charges des agents contribuant directement à la recherche ; intervenants ponctuels ; bourses ou allocations ; missions, déplacements ; transports ; publications ; activités ; publication ; valorisation.

Recettes globales attendues incluant le soutien demandé à l'État et les recettes apportées par le porteur de projet et les partenaires éventuels.

Le budget devra détailler les dépenses et recettes prévues en année 1, avec une projection, le cas échéant, sur les années 2, 3 ou 4. Le budget sera présenté en H.T. ou en T.T.C. selon que l'organisme est assujetti ou non à la T.V.A..

### Les moyens techniques affectés au projet

Matériel et équipements affectés.

### **Annexe 3 – Membres du Conseil scientifique** (à confirmer)

**Ruedi BAÜR,**  
designer, enseignant ;

**Mélanie BOUTELOUP,**  
critique, commissaire, directrice de Bétonsalon ;

**Éléonore BAK,**  
artiste, enseignante, docteure en architecture ;

**Michel COLLET,**  
philosophe, artiste, enseignant ;

**Florence DOLEAC,**  
designer, enseignante ;

**Vincent LABAUME,**  
artiste, philosophe, enseignant ;

**Malte MARTIN,**  
designer et plasticien ;

**Thierry MOUILLÉ,**  
artiste, enseignant ;

**Christian RUBY,**  
philosophe, enseignant ;